Note d'information

Paris, le 1^{er} mars 2010

L'ouverture des marchés de détail de l'électricité et du gaz Bilan 2009

Sur le marché de l'électricité des clients résidentiels, le nombre de clients en offre de marché a doublé en 2009 pour s'établir à un rythme moyen de 58 000 sites supplémentarités/mois. Au 31 décembre 2009, 1 399 000 sites résidentiels sont en offre de marché, dont 99% chez un fournisseur alternatif.

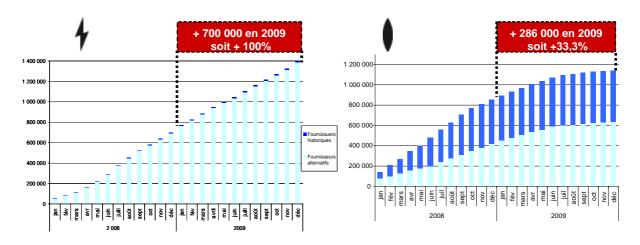
Un nouveau fournisseur de clients résidentiels, Energem, est devenu actif au cours de l'année 2009, ce qui porte à 10 le nombre de fournisseurs de ce type de clients.

Sur le marché du gaz des clients résidentiels, le nombre de clients en offre de marché a progressé de 33% en 2009.

Au 31 décembre 2009, 1 144 000 sites résidentiels sont en offre de marché, dont 56% chez un fournisseur alternatif.

Un nouveau fournisseur de clients résidentiels, Direct Energie, est devenu actif au cours de l'année 2009, ce qui porte à 9 le nombre de fournisseurs de ce type de clients.

Nombre de clients résidentiels en offre de marché



Source : gestionnaires de réseaux, Analyse : CRE.





Sur le marché de l'électricité des clients non-résidentiels, le nombre de sites en offre de marché a diminué de 5,5%* au cours de l'année 2009 (soit 44 000 sites de moins). Au 31 décembre 2009, 752 000 sites non résidentiels sont en offre de marché.

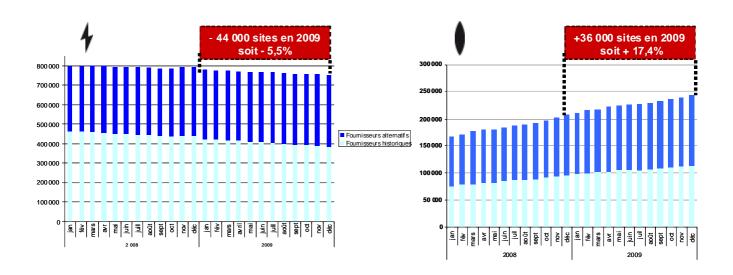
Le nombre de fournisseurs de clients non résidentiels reste inchangé à 18.

Sur le marché du gaz des clients non résidentiels, le nombre de sites non-résidentiels en offre de marché a augmenté de 17,4%.

Au 31 décembre 2009, 243 000 sites non résidentiels sont en offre de marché.

5 nouveaux fournisseurs de clients non résidentiels sont devenus actifs ce qui porte à 23 le nombre des fournisseurs pour ce type de clients.

Nombre de clients non résidentiels en offre de marché



Source : gestionnaires de réseaux, Analyse : CRE.

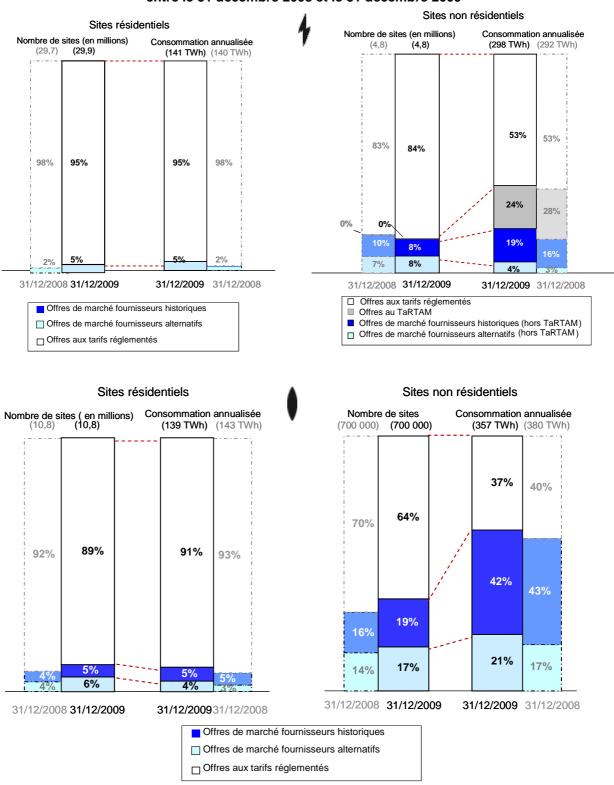
^{*} baisse due à la possibilité donnée à un professionnel emménageant dans un site précédemment occupé de demander à bénéficier des tarifs réglementés, même si le précédent occupant avait exercé son éligibilité.





Les marchés de l'électricité et du gaz restent dominés par les tarifs réglementés de vente : au 31 décembre 2009, 94% des sites toutes catégories confondues (représentant 84% de la consommation) sont aux tarifs réglementés en électricité (ou au TaRTAM) et 88% en gaz (représentant 52% de la consommation).

Evolution de la répartition des sites par type d'offre entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009



Sources: GRD, fournisseurs Analyse: CRE



Au cours de l'année 2009, 21% des consommateurs résidentiels et non résidentiels qui ont emménagé ont fait le choix d'un fournisseur alternatif de gaz et 8% ont fait celui d'un fournisseur alternatif d'électricité.

* * *

Définitions

Depuis l'ouverture du marché pour l'ensemble des consommateurs le 1^{er} juillet 2007, les clients peuvent souscrire au choix à deux types d'offre :

- Les contrats aux tarifs réglementés de vente: tarifs réglementés de vente proposés uniquement par les fournisseurs historiques sur leurs territoires respectifs et, dans le cas de l'électricité, TaRTAM proposé par tous les fournisseurs. La souscription à ces tarifs est soumise à conditions.
- Les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs, qui en déterminent librement les prix.

Le marché se divise en deux segments de clientèle :

- Les clients résidentiels, qui sont les sites de consommation des clients particuliers.
- Les clients non résidentiels, qui regroupent tous les autres clients : professionnels, grands sites industriels, administrations, etc.

